

des tarifs de l'IATA. L'accord a beaucoup contribué à légitimer et implanter la fonction de fixation des tarifs de l'IATA au cours de la période 1946-1977.

**IATA.** Du fait de l'instauration d'un ensemble complexe de 2000 accords bilatéraux sur les services aériens, il s'est établi une pratique informelle selon laquelle un organisme international de transporteurs, l'Association du transport aérien international (IATA) établissait des niveaux tarifaires de référence à appliquer sur toutes les routes internationales. Cette association de transporteurs, qui avaient formé en 1919 de façon assez informelle l'Association du *trafic* aérien international, a été officialisée en 1945 par son statut, instituant l'IATA que nous connaissons maintenant. C'est une organisation internationale privée, assez semblable à une association professionnelle, constituée par les compagnies aériennes du monde. Au début, seules les entreprises de transport aérien régulier international étaient représentées, mais avec le temps les entreprises de transport aérien non régulier et les transporteurs intérieurs ont été admis.

L'IATA a réalisé des avancées importantes en normalisant les manières de procéder à la conduite du transport aérien, notamment en matière de sûreté, de développement technique et de collecte de données. Invariablement, on évoque en pensant à l'IATA le rôle qu'elle a joué dans la détermination des tarifs internationaux de passagers et de marchandises.

L'IATA a suivi la pratique en vigueur dans l'industrie du transport maritime et a établi une "conférence" tarifaire internationale. L'espoir était tout à la fois de faciliter et de réglementer le commerce aérien. Lorsque les différents Etats ont commencé à négocier des accords bilatéraux sur les services aériens, en commençant par l'Accord "Bermudes I" entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni, ils ont trouvé commode d'adapter le mécanisme